

		Procès-Verbal n° 01-10/02/26
Nombre de délégués	= 99	L'an deux mil vingt-six, le 10 février, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois légalement convoqué, s'est réuni à Drevant sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS.
Présents	= 48	
Pouvoirs	= 10	
Nombre de voix	= 58	
Excusés	= 3	
Absents	= 38	

Date convocation : 03 Février 2026

Affichée le 03 Février 2026

Délégué(e)s titulaires/suppléant(e)s présent(e)s : Gilles **BELIN** (Arpheuilles), Serge **AUDONNET** (Bessais-le-Fromental), Yannick **GODARD** (Bouzais), Roger **DAGHER** (Bruère-Allichamps), Bertrand **DE GANAY** (Bussy), Anne-Marie **FERRY** (La Celette), Bernard **RONDELET** (La Celle), Claudie **LAVERGNE** (La Celle Condé), Maryse **JACQUIN-SALOMON** (Chambon), Joël **DURIN** (Charenton-du-Cher), Guy **DESBOIS** (Le Châtelet), Yves **DODEMENT** (Colombiers), Gilles **DELFOLE** (CdC Arnon Boischaut Cher), Jean **GIRAUD** (CdC Berry Grand Sud), Philippe **AUZON** (CdC Cœur de France), Irène **THIBAUT** (CdC du Dunois), Clarisse **DULUC** (Conseillère Départementale), Bernadette **PERROT-DUBREUIL** (Conseillère Départementale), Rémi **BOURRET** (Contres), Pascal **COLLIN** (Coust), Patrick **BIGOT** (Drevant), Louis **COSYNS** (Dun-sur-Auron), Thierry **CARU** (Epineuil-le-Fleuriel), Jean-Marie **MORIER** (Faverdines), Damien **RONDET** (La Groutte), Chantal **de L'ESCALOPIER** (Lantan), Annie **RADUGET** (Lapan), Nadine **SENGEL** (Levet), Dominique **CHAMPAGNE** (Lignières), Martine **DUPLAIX** (Loye-sur-Arnon), Catherine **GIGOT** (Lugny-Bourbonnais commune d'Osmary), Jean-Paul **DUPLESSI** (Maisonnais), Annie **DION** (Marçais), Dominique **DUBREUIL** (Morlac), Didier **LERIQUE** (Orval), Michel **BERTHOMIER** (La Perche), Fabienne **LEVACHER** (Rezay), Emmanuel **RIOTTE** (Saint-Amand-Montrond), Michel **MORIN** (Saint-Denis-de-Palin), Béatrice **BEURDIN** (Saint-Georges-de-Poisieux), Etienne **DURAND** (Saint-Germain-des-Bois), Claude **AUBAILLY** (Saint-Pierre-les-Etieux), Benoît **CHAGNON** (Saint-Saturnin), Guy **BERÇON** (Saint-Vitte), Didier **ACCOLAS** (Saulzais-le-Potier), Monique **AUBAILLY** (Serruelles), Dominique **ROBLIN** (Touchay), Gilles **POINTEREAU** (Vesdun).

Délégué(e)s excusé(e)s : François **GAMBADE** (Châteauneuf-sur-Cher), Pascal **MASQUELET** (Le Pondy), Christophe **POINTEREAU** (Saint-Baudel),

Délégué(e)s ayant donné pouvoir : Marilène **ALGRET** (Beddes) a donné pouvoir à Benoît **CHAGNON**, Didier **BRUGÈRE** (Conseiller Départemental) a donné pouvoir à Emmanuel **RIOTTE**, Marie-Pierre **RICHER** (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Bernadette **PERROT-DUBREUIL**, Sylvie **QUENTIN** (Crézançay) a donné pouvoir à Gilles **DELFOLE**, Rolande **FOUCAT** (Culan) a donné pouvoir à Martine **DUPLAIX**, Florence **HAUTEFEUILLE** (Ineuil) a donné pouvoir à Jean **GIRAUD**, Francis **PERROT** (Saint-Hilaire-en-Lignières) a donné pouvoir à Dominique **CHAMPAGNE**, Cathy **BATISTE** (Vallenay) a donné pouvoir à Maryse **JACQUIN-SALOMON**, Sonia **TOUZET** (Venesmes) a donné pouvoir à Etienne **DURAND**, Didier **OLIVE** (Villecelin) a donné pouvoir à Serge **AUDONNET**.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Patrick **MAGUET** (Ainay-le-Vieil), Jean **du PEYROUX** (Arcomps), Renée **HOULBREQUE** (Ardenais), Claude **TOUNSI** (Bannegon), Eric **DUIGOU** (Chalivoy-Milon), Frédéric **DURANT** (Châteaumeillant), Jean-Pierre **DELANGE** (Chavannes), Daniel **RONDIER** (Cogny), Patrick **BARNIER** (Conseiller Départemental), Jean-Luc **BRAHITI** (Conseiller Départemental), Philippe **CHARRETTE** (Conseiller Départemental), Pierre **GROSJEAN** (Conseiller Départemental), Florence **PIERRE** (Conseillère Départementale), Stéphane **CHEDEVILLE** (Corquoy), Nicole **DEGAGE-PHALANCHER** (Farges-Allichamps), Thomas **BAUDON** (Ids-St-Roch), Lucien **CABANNE** (Meillant), Isabelle **RIBAudeau-HUE** (Montlouis), Franck **DAUMIN** (Nozières), Yan **CADIER** (Orcenais), Gilles **LAVEDRINE** (Osmary), Alexandre **PLANCHER** (Parnay), André **GASPAROUX** (Préveranges), Nicolas **GAUSSERAN** (Raymond), Bruno **CHAGNON** (Reigny), Jean-Pierre **AMIZET** (Saint-Christophe-le-Chaudry), Alain **BOURDEAU** (Saint-Jeanvrin), Lucie **DE OLIVEIRA** (Saint-Loup-des-Chaumes), Nicolas **BARRET** (Saint-Maur), Claude **SCHNURER** (Saint-Pierre-les-Bois), Bernadette **GUILLOT** (Saint-Priest-la-Marche), Nelly **BURET** (Saint-Symphorien), Nicolas **DESESSART** (Senneçay), Florence **LERUDE** (Sidiailles), Sébastien **DELOUCHE** (Thaumiers), Geoffrey **TOURNY** (Uzay-le-Venon), Louis-Jean **CABAT** (Vernais), Alain **RIEU** (Verneuil).

Etaient également présent(e)s : Bernard **DANGERON** (délégué suppléant de Charenton-du-Cher), Michelle **RIVET (Marçais)**, Jean-François **CLAUDEL** (Conseil de développement), Christophe **COQUIN** (Conseiller Régional), Annie **MARCHET** (Conseil de développement), Jérôme **PASCAUD** (Président du conseil de développement), Milka **LANGLOIS** (conseillère municipale Drevant), Jordan **DELAUNAY** (conseiller municipal Drevant), Magali **PERMENTIER**, directrice, Hélène **SERVANT-MASSÉ**, cheffe de projet PNR et PAT, Fanny **BONNET**, animatrice CLS et Stéphanie **SIEUR**, secrétaire comptable.

Etaient excusés : Ludovic **AZUAR** (Tourisme et Territoires du Cher), Gonzague **BACHELIER** (Comité agricole de Pays), Brigitte **CABROL** (Conseil de développement), Luc **MARTIN** (Conseil de développement), Serge **MECHIN** (Pays Loire-Val d'Aubois), Béatrice **RENON** (Directrice du CAUE).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée, et tout particulièrement M. Coquin, Conseiller Régional, et les représentantes du Conseil Départemental. Il remercie Patrick BIGOT, maire de Drevant, pour son accueil, et lui donne la parole.

M. Bigot se dit ravi de recevoir le dernier comité syndical de ce mandat. Il ajoute que la commune de Drevant est labélisée Petite Ville de caractère et possède un riche patrimoine. La commune sera très engagée dans le projet de PNR dans les années à venir. Il regrette que ce projet soit parti sur un plan politique et souhaite que les habitants puissent se réapproprier ce projet, avec pourquoi pas l'organisation d'un référendum populaire.

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2025

Il n'est formulé aucune autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Président remercie les élus pour leur confiance et le travail qui s'est toujours accompli dans le respect malgré les différences d'opinion.

2. BUDGET

M. le Président informe l'assemblée qu'en raison d'une panne nationale de la plateforme HELIOS et l'impossibilité d'accéder à la plateforme de dématérialisation des comptes de gestion, l'ordre du jour va être modifié.

L'approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes SCoT et OPAH ainsi que les affectations des résultats seront programmées à un prochain comité syndical qui devra être tenu au plus tard fin juin 2026.

2.1. Budget principal

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois est un syndicat mixte ouvert à la carte composé au 1^{er} janvier 2026 de 85 communes, 4 communautés de communes et du département du Cher. La population municipale globalisée est, au 1^{er} janvier 2026, de de **45 430** habitants (*population totale*. - 149 habitants par rapport à 2025).

PRIORITES DU BUDGET

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois est essentiellement un Syndicat d'études, le budget est donc avant tout un budget de fonctionnement :

- pour la rémunération du personnel qui anime les actions et procédures en place
- et pour le financement des études que nous conduisons.

Les missions principales envisagées sur 2026 et qui ont été détaillées et validées lors du débat d'orientations budgétaires sont les suivantes :

- Animation et mise en œuvre du CRST 3 pour le compte des 4 CDC (Contrat Régional de Solidarité Territorial)
- Animation et mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027
- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé n°3 (2024-2026)
- Animation du SCOT
- Suivi du projet de Parc Naturel Régional
- Animation et mise en œuvre du PACTE territorial France Rénov (avec portage du guichet unique d'accueil et d'information en matière d'habitat)
- Animation et mise en œuvre du Contrat Chaleur Renouvelable Thermique (ancien CoT EnR), en partenariat avec le Pays de la Châtre
- Organisation et gestion de la campagne annuelle de l'Opération « Si on plantait pour demain »
- Animation du Plan Alimentaire de Territoire
- Animation et suivi du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)
- Mise en œuvre de différentes études
- Auxquelles s'ajoutent les missions de gestion et d'administration générale du syndicat.

Toutes ces missions se traduisent surtout en besoin de personnel, d'études ou d'assistance par des cabinets d'étude extérieurs.

2.1.1. Approbation du Compte de Gestion 2025

→ Reporté

2.1.2. Approbation du Compte Administratif 2025

→ Reporté

2.1.3. Affectation des résultats et reprise des déficits

→ Reporté

2.1.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Comme rappelé lors de la présentation des orientations budgétaires, le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois étant avant tout un syndicat de programmation et un syndicat d'études généralistes concernant l'ensemble de son territoire, son budget est essentiellement un budget de fonctionnement.

2.1.4.1. Délibération spécifiques attenantes au budget

Le comité syndical décide à l'unanimité de fixer pour le budget principal du syndicat mixte de développement du Pays Berry St Amandois la participation des collectivités adhérentes comme suit :

- la cotisation par habitants à 1,90 € pour les communes et 1,90 € pour les communautés de communes. Cette contribution est basée sur la population légale des communes (population totale 2023 fixée par le décret 2025-1362 du 26/12/2025 en vigueur au 1^{er} janvier 2026). La population du territoire s'établit à 45 430 habitants.
- une contribution des communes de 1,23 € par habitant pour le financement de la Mission Locale Cher Sud.
- Inscrire une participation du Conseil Départemental à hauteur de 60 300 €.

Pour le prélèvement des cotisations spécifiques, il convient d'en préciser leur utilisation :

Mission Locale Cher Sud			
Chapitre 74741	Recettes	Chapitre 65748	Dépenses
Cotisation des communes pour la Mission locale :	55 878,90 €	Reversement à la Mission locale	55 878,90 €

Le comité syndical décide à l'unanimité de cotiser aux organismes suivants :

- **Agence de Développement Territoire et tourisme (AD2T) du Cher pour un montant de 560 €**
- **A3P (association régionale des pays) pour 290 €**
- **ANPP (Association Nationale des Pays et PETR) pour 800 €**
- **CNAS pour un montant de 896 €**
- **Association Leader France pour 750 €**
- **CAUE pour 120 €**
- **Fédération Nationale de SCoT pour 526,03 € (à imputer sur le budget annexe SCoT)**

Etant entendu que certains montants indiqués correspondent aux montants 2025 et devront être actualisés lorsque ces organismes auront défini leurs contributions. Etant également entendu que la cotisation au CNAS pourra être augmentée en fonction du nombre d'agents recrutés. Un crédit global de 4 000 € est inscrit dans le compte 6281.

Le comité syndical décide également à l'unanimité :

- **D'attribuer une subvention de 55 878,90 € à la Mission Locale Cher Sud** suivant la convention que le Président a été autorisé à signer par délibération du comité syndical du 3 février 2014.
- **D'attribuer une subvention de 1 000 € à la Fédération des chasseurs dans le cadre du programme départemental des « jachères et espaces fleuris et apicoles »** (compte 65748).

Comptabilité M57 : fongibilité des crédits

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas de crédits suffisants, sans avoir à attendre la réunion de l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative budgétaire. L'assemblée délibérante est informée, lors de la plus proche séance, des virements de crédits opérés.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président, pour l'année 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- **7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement pour le Budget principal et les budgets annexes OPAH et SCoT**
- **7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement pour le Budget principal.**

2.1.4.2. Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est un outil comptable et budgétaire qui doit être annexé au budget et au compte administratif.

Il est, au 1^{er} janvier 2026, composé comme suit :

Tableau des effectifs								
	Date et n° de délibération portant création de l'emploi	Libellé	Statut	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire du poste	Poste budgété	Poste pourvu/occupé par
Filière administrative	du 17/07/2003	Directeur.trice/ agent de développement territorial	Contractuel à durée indéterminée	A	Attaché territorial	35 h	1	1
	N° 04/05 du 21/11/2005	Chargé.e de mission économie/emploi	Titulaire Contractuel	A	Attaché territorial	35 h	0	0
	N° 03/209 du 16/07/2013	Animateur.trice territorial.e de santé	Contractuel	A	Attaché territorial	35 h	1	1
	N° 03/333 du 20/06/2016 modifié par n° 05/513 du 01/12/2020	Secrétaire/Comptable	Titulaire	C	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs	35 h	1	1
	N° 02/346 du 31/03/2017	Chef.fe de projet SCOT	Titulaire/contractuel	A	Attaché territorial	35 h	1	0
	N° 04/561 du 11/10/2021	Chargé.e de mission Projet Alimentaire de Territoire	Contractuel - <i>Emploi non permanent</i>	A	Attaché territorial	35 h	1	0
	N° 03/558 du 14/06/2021 modifiée par 04/563 du 11/10/2021	Assistant.e CRTE/projet de territoire	Contractuel - <i>Emploi non permanent</i>	B	Rédacteur	35 h	0	0
	N° 05/515 du 12/12/2022	Animateur.trice / gestionnaire LEADER	Titulaire/contractuel	A	Attaché territorial	35 h	0	0
Filière technique	06/09/2002	Chargé.e de développement local	Titulaire	A	Ingénieur territorial	35 h	1	1

Le comité syndical valide à l'unanimité ce tableau des effectifs.

2.1.4.3. Vote du budget

Les compte de gestion et compte administratif 2025 n'ayant pas été votés, le budget primitif 2026 est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025.

Il est proposé au comité syndical, et comme le prévoit notre règlement budgétaire et financier, le **vote global du budget principal primitif 2026 par chapitre tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :**

Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Prévu 2026
Chapitre 002 : Déficit antérieur reporté	0,00 €
Chapitre 11 Charges à caractère général	525 818,87 €
Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés	278 480 €
Chapitre 042 Dotation aux amortissements et aux provisions	11 340,87 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	95 714 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	0,00 €
Total	911 353,74 €

Recettes Fonctionnement	Prévu 2026
Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés	382 339,19 €
Chapitre 013 Atténuations de charges	0,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	3 584,98 €
Chapitre 70 Vente de marchandises	10 920 €
Chapitre 74 Dotations subvention et participation	514 509,57 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	0,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €
Total	911 353,74 €

Investissement

Dépenses d'Investissement	Prévu 2026
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	3 584,98 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	0,00 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	56 232,09 €
Total	64 817,07 €

Recettes d'Investissement	Prévu 2026
Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	53 314,98 €
Chapitre 040 Immobilisations	11 340,87 €
Chapitre 10222 FCTVA	161,22 €
Total	64 817,07 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, par chapitre, le Budget Primitif principal 2026 du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St Amandois tel que résumé dans les tableaux ci-dessus.

2.2. Budget annexe SCoT

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, à la demande de la préfecture nous avons créé, en 2017, un budget annexe afin de suivre les dépenses et recettes relatives à l'exercice de cette compétence déléguée par les communautés de communes.

2.2.1. Approbation du Compte de Gestion 2025

→ Reporté

2.2.2. Approbation du Compte Administratif 2025

→ Reporté

2.2.3. Affectation des résultats

→ Reporté

2.2.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Le Scot étant exécutoire, nous allons devoir dorénavant l'animer. En 2026, cette mission reste confiée à l'agent de développement du Pays et nous verrons, pour l'année prochaine, la meilleure façon d'optimiser un poste supplémentaire (poste à 100 % ou mutualisé avec une autre mission du Pays ou d'autres collectivités).

Il est donc proposé de suspendre, pour 2026, la cotisation des communautés de communes.

Le comité syndical décide à l'unanimité de suspendre les participations des communautés de communes au budget annexe SCoT pour 2026.

Les compte de gestion et compte administratif 2025 n'ayant pas été votés, le budget primitif 2026 est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025.

Il est proposé au comité syndical le **vote global du budget annexe SCoT primitif 2026 par chapitre tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :**

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	Prévu BP 2026
Chapitre 11 Charges à caractère général	200 526,03 €
Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés	99 327,54 €
Total	299 853,57 €

<u>Recettes Fonctionnement</u>	Prévu BP 2026
Chapitre 02 Excédents antérieurs reportés	299 853,57 €
Chapitre 74 Dotations subvention et participation	0,00 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	0,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €

Total	299 853,57 €
--------------	---------------------

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, par chapitre, le Budget Primitif 2026 du budget annexe SCoT du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St Amandois tel que résumé dans les tableaux ci-dessus.

2.3. Budget annexe OPAH

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH qui a démarré en juin 2020, un budget annexe a été mis en place. L'OPAH étant terminée et remplacée par le Pacte Territorial, il conviendra, lors des prochains Comité Syndicaux de modifier les statuts pour renommer cette compétence à la carte. Pour cela il nous faut 2/3 des membres.

2.3.1. Approbation du Compte de Gestion 2025

→ Reporté

2.3.2. Approbation du Compte Administratif 2025

→ Reporté

2.3.3. Affectation des résultats

→ Reporté

2.3.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Il est proposé au Comité Syndical, pour la gestion d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, de fixer la contribution des communes sur le mode de calcul suivant :

* Une part forfaitaire de 60 % du montant annuel à récupérer. Cette somme est divisée par le nombre de communes. Ce premier résultat est divisé par deux pour les communes de – de 100 habitants. Le solde est divisé par le nombre de communes de 100 habitants et +.

* Une seconde part variable de 40 % est divisée par le nombre d'habitants et permet d'obtenir le montant de base par habitant pour chaque commune.

Concernant les participations des communes il est proposé de la fixer pour l'exercice 2026

*** Une part forfaitaire pour les communes de –100 hab de : 423,53 €**

*** Une part forfaitaire pour les communes de 100 hab et + de : 900 €**

*** + 1,06 € par habitant part variable**

Cette contribution est basée sur la population légale des communes (population totale 2023 fixée par le décret 2025-1362 du 26/12/2025 en vigueur au 1^{er} janvier 2026). La population du territoire s'établit à 45 430 habitants.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le montant de cette participation 2026 des communes pour le budget annexe OPAH du syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois.

La participation des CdC (non adhérentes à la compétence à la carte OPAH) se fera sous la forme de participation non statutaire qui sera appelée sur le BP.

Les compte de gestion et compte administratif 2025 n'ayant pas été votés, le budget primitif 2026 est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025.

Il est proposé au comité syndical le **vote global du budget annexe OPAH primitif 2026 par chapitre tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :**

- Dépenses de Fonctionnement	Prévu 2026
Chapitre 11 Charges à caractère général	105 970 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	302 428,53 €
Total	408 398,53 €

<u>Recettes Fonctionnement</u>	Prévu 2026
Chapitre 02 Excédents antérieurs reportés	196 191,53 €
Chapitre 74 Dotations subvention et participation	212 207 €
Total	408 398,53 €

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, par chapitre, le Budget Primitif 2026 du budget annexe OPAH du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St Amandois tel que résumé dans les tableaux ci-dessus.

3. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES SESA 2026

Les étudiants en SService SANitaire seront sur notre territoire du 30 mars au 3 avril prochain. Le groupe est composé de 20 étudiants en médecine, 16 en kinésithérapie et 6 en soins infirmiers.

Le contenu de l'accueil et ses modalités ont un peu été revus cette année avec un partenariat renforcé avec la CPTS Sud Cher pour l'organisation.

Le budget lié à cet accueil se décompose donc de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
<u>Frais d'hébergement</u>			
Gîte Le Mallard	808,40 €	ARS (à solliciter)	5000 €
Gîte Bouzais	811,28 €		
Gîte Le Prieuré	411,96 €		
<u>Frais de restauration</u>			
FJT	2850 €	Autofinancement	231,64 €
Café du commerce	150 €		
Collations petits-déjeuners	200 €		
Total	5231,64 €		5231,64 €

Une animation de découverte du territoire va être organisée sous la forme d'un escape game. Son coût, d'un montant de 862,50 €, sera intégralement pris en charge par la CPTS Sud Cher.

Les membres du comité syndical :

- valident à l'unanimité le plan de financement ci-dessus
- autorisent le Président à solliciter les communautés de communes en cas de refus ou diminution de subvention de l'ARS
- autorisent le Président à régler les dépenses pour l'accueil des étudiants et à émettre des titres de recettes auprès des collectivités sollicitées.

M. De Ganay demande s'il y a possibilité de recevoir des étudiants de l'université de Clermont-Ferrand. Mme Permentier lui indique que nous avons effectivement envisagé cette possibilité. Mais nous rencontrons le souci suivant : les universités ne souhaitent pas (voire interdisent) que leurs étudiants fassent des stages en dehors de leur académie. Si cela devrait avoir lieu il faut obtenir l'autorisation des recteurs au cas par cas par étudiant. La CPTS peut nous accompagner dans cette étape mais cela semble très compliqué.

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE COORDINATEUR LOCAL DE SANTE

Le Président présente le plan de financement pour l'animation du Contrat Local de Santé de décembre 2025 à novembre 2026 :

Dépenses		Recettes	
Salaires	43 200 €	ARS	25 000 €
Frais de fonctionnement (15 %)	6 480 €	Conseil Régional CRST (subvention écartée)	14 700 €
		Autofinancement	9 980 €
Total	49 680 €		49 680 €

Le comité syndical valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'ARS et du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

M. Cosyns fait part de ses difficultés à recruter un médecin salarié dans sa commune, notamment en raison de complexités administratives. Il souligne l'importance du soutien du CLS et de la CPTS.

5. DEMARCHE ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE : PLAN D' ACTIONS RESTAURATION COLLECTIVE/CANTINES

La subvention FNADT de 45 000 € a été accordée (contrat de plan Etat région) pour le soutien à l'animation du PAT et aux actions d'accompagnement et d'animations. Ceci va nous permettre d'engager le plan d'actions.

Un groupe de travail thématique sur la restauration collective a été créé et a tenu sa 1^{ère} réunion le 28 janvier. Pour rappel il est ouvert à toutes personnes ou structures intéressées par le sujet.

L'orientation 2 de la stratégie du PAT Faire de la restauration collective un levier pour favoriser une alimentation et une production locales et durables sera son objet...

... avec pour plan de travail 3 axes :

1. Accompagner les établissements sur le plan technique et réglementaire
2. Renforcer la collaboration et l'interconnaissance entre les acteurs pour développer des synergies
3. Initier des réflexions pour encourager la mutualisation et la coordination des acteurs de la restauration collective

- ⇒ Le syndicat de Pays va donc **proposer aux cantines (conçue ou en cuisine sur place) un programme d'information et d'accompagnement avec plusieurs niveaux de propositions :**
- Séances d'information et formation sur les lois Egalim et AGEF, les obligations de télédéclaration et la plateforme Ma cantine
 - La démarche Mon Restau Responsable® : un outil simple pour commencer à réfléchir puis s'engager
 - Un appel à manifestation d'intérêt pour des accompagnements individuels plus poussés (diagnostic cuisine, diagnostic achats, suivi de prestataires, aide rédaction marché public)
- ⇒ L'ensemble des restaurations collectives seront prochainement informées et les cantines souhaitant un accompagnement personnalisé pourront répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). N'hésitez pas à vous faire connaître.

Mme Jacquin-Salomon invite les personnes intéressées à se faire connaître. Elle sait que les objectifs de la loi EGAlim ne sont pas simples à atteindre et que le PAT est là pour accompagner. Elle indique que les groupes de travail thématiques sont ouverts.

M. Bigot souhaite savoir si nous avons une idée du nombre de cantines qui produisent sur place avec des produits locaux.

Mme Jacquin-Salomon lui indique qu'elle n'a pas le nombre, mais qu'il y a la commune de Marçais qui est un bon exemple, et elle donne la parole à Mme Rivet. Cette dernière informe ne pas avoir de difficultés à s'approvisionner en légumes en local, mais que c'est plus compliqué pour la viande. Elle s'approvisionne également en local pour les légumineuses.

Mme Perrot-Dubreuil indique que la plateforme Agrilocal est très fonctionnelle et qu'il ne faut pas hésiter à se rapprocher du Département.

6. QUESTIONS DIVERSES

- PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL SUD BERRY

Le président donne la parole à la cheffe de projet.

Le groupe de travail interdépartemental que co-pilote le Syndicat de Pays avec la Région Centre-Val de Loire afin de poursuivre la réflexion et maintenir une veille sur le projet d'ici aux prochaines élections municipales a **produit une plaquette d'information disponible sur différents supports** : papier (distribution en mairies en cours) et version électronique (site web du Pays).

Ce groupe est composé des élus du Pays Berry St-Amandois désignés en 2024 pour travailler une gouvernance pour porter le projet auquel des élus de l'Indre favorables au projet se sont agrégés ainsi que 4 conseillers régionaux référents des Pays pour le Conseil Régional.

En plus des informations déjà diffusées régulièrement, la plaquette comprend une série d'exemples qui illustrent ce qui se fait dans d'autres PNR, choisis dans des domaines qui seront des enjeux à traiter par le futur parc.

Chaque mairie dispose d'une cinquantaine de plaquettes disponibles à la diffusion.

Il est important que les équipes municipales et futurs élus puissent disposer des bonnes informations lorsque le sujet sera remis sur la table après la pause souhaitée par les élus du Pays de la Châtre qui va donc s'achever.

M. le Président donne la parole à Annie Marchet qui annonce que la plaquette a été élaborée avec la collaboration du collectif de soutien au PNR, et ajoute que 2 réunions publiques sont prévues : le 20 février à La Châtre et le 24 février au Châtelet. Il faut informer et montrer que c'est un projet qui réunit tout le monde.

M. Cosyns souhaite placer le débat au-delà du débat politique, qui s'est peut-être trop approprié le sujet. Avec cette plaquette, le collectif et les réunions publiques qui ont été réalisées, on avance ! On perd des habitants, il faut faire quelque chose, que le territoire bouge. Il y a aujourd'hui 60 PNR en place, peu abandonnent,

certaines comme celui de la Brenne ont des demandes de communes qui souhaitent intégrer le parc, cela prouve bien l'intérêt d'un tel outil.

Il rappelle que le PNR n'interdit rien, ce sont les élus qui élaboreront la charte. La Région est porteuse et finance, ce qui représente un énorme soutien au projet. Il faut aller jusqu'au bout et laisser les communes voter pour adhérer ou non au PNR.

M. Coquin confirme que la Région continue à avancer sur le projet, non pas pour faire de la politique mais bel et bien pour soutenir le territoire et essayer de le développer. Cette labellisation sera gage d'une qualité de vie, et permettra d'aller chercher des subventions supplémentaires. De plus, la charte n'apportera aucune contrainte de plus que celles que les textes en vigueur n'imposent déjà.

M. Coquin fait également un point sur le programme LEADER, pour lequel la plateforme informatique a été longue à rendre opérationnelle : les demandes de paiements pourront normalement être déposées à la mi-mars, avec pour objectif de paiement à compter du 15 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45.

Le Président, Louis COSYNS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.